

Le processus d'administration du contrat



Le cycle de vie du contrat est décomposé en cinq étapes majeures :

- **Consolider** le contrat : vérifier que le chef de projet dispose bien de tous les documents contractuels signés ;
- **Archiver** les documents contractuels ;
- **Partager** le contrat avec l'équipe projet, lire et faire-lire le contrat ;
- **Analyser** les risques et opportunités du projet à la lumière du contrat, et l'intégrer dans l'analyse de risques et opportunités du projet ;
- **Traiter** les écarts au contrat, et notamment intégrer tout avenant dans la documentation contractuelle, qu'il faudra alors repartager avec l'équipe et recommencer le cycle.